

lions de la contribution de guerre. Au scrutin du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Ernest Picard échoua à Paris, avec 39,000 voix sur 328,970 votants ; mais il fut élu représentant dans deux départements : dans la Meuse, le 5^e sur 6, par 19,914 voix (40,190 votants, 89,314 inscrits) ; et dans Seine-et-Oise, le 6^e sur 11, par 20,739 voix (53,390 votants, 123,875 inscrits). Il opta pour la Meuse, se rendit à Bordeaux, et donna sa démission de ministre ; mais il fut appelé aussitôt par Thiers à prendre le portefeuille de l'Intérieur dans le premier cabinet constitué par le nouveau chef du pouvoir exécutif (19 février 1871). M. Ernest Picard procéda à un remaniement préfectoral considérable, prit une part active aux mesures contre la Commune de Paris, et contre le soulèvement de plusieurs villes de province, et fut attaqué très vivement par le parti républicain avancé, en même temps que par les membres royalistes de l'Assemblée nationale, auxquels il s'était efforcé pourtant de donner des gages, par exemple en proposant le rétablissement du cautionnement. Aussi fut-il obligé, après la défaite de la Commune, de donner sa démission de ministre ; il eut pour successeur M. Lambrecht (31 mai). Le 5 juin suivant, un décret de Thiers le nomma gouverneur de la Banque de France en remplacement de M. Rouland ; mais M. Picard refusa, préférant le poste de ministre de France à Bruxelles. Il quitta d'ailleurs fréquemment sa résidence, pour venir assister à Versailles aux séances de l'Assemblée. Membre du centre gauche, il se montra partisan de la politique de Thiers et de l'établissement d'une république constitutionnelle. Au 24 mai 1873, il se démit de ses fonctions de ministre plénipotentiaire, et fut remplacé, le 7 juin, par le baron Baude. Au mois d'août, il fut élu membre du conseil général pour le canton de Montiers-sur-Saulx (Meuse). Hostile à la politique du duc de Broglie, il vota presque constamment contre le ministère de « l'ordre moral », parla contre l'urgence de la loi des maires (8 janvier 1874), et contribua à sa chute. Sous le cabinet Cisse-de-Fourtou, il dénonça à la tribune les menées bonapartistes ; puis il se prononça en faveur des propositions Périer et Malleville, vota pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles, et fut membre de la dernière commission des Trente. Élu sénateur inamovible, le 10 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 16^e sur 75 (348 voix sur 690 votants), il fit partie du centre gauche de la Chambre haute et vota le plus souvent avec la minorité. Il mourut moins de deux ans après, à 56 ans.

PICARD (EUGÈNE-ARTHUR), député de 1876 à 1885, né à Paris le 8 juillet 1825, frère du précédent, fit ses études au collège Rollin et à Julliy, et fut reçu avocat en 1846. Il dut à sa situation de riche propriétaire dans les départements du Gers, de Seine-et-Oise et des Basses-Alpes, et à la protection de son parent, M. de Persigny, d'être nommé successivement sous-préfet de l'Empire au Blanc (février 1852), à Forcalquier (1854), à la Palisse (1856), et quitta l'administration en 1859, après avoir protesté contre l'application de la loi de sûreté générale. Il contribua, avec son frère Ernest, à la fondation de l'*Electeur* (1868), brigua sans succès, en 1869, les suffrages des électeurs de la 4^e circonscription de Paris, comme candidat indépendant au Corps législatif, et ne fut pas plus heureux, la même année, aux élections du conseil général dans le canton de Marly-le-Roi. Il

réunit alors le journal l'*Electeur* au *Courrier des Deux Mondes* de M. E. Portalis, et en fit un journal quotidien sous le nom d'*Electeur libre* (24 août 1870). Mais de vifs dissentiments avec M. Portalis l'obligèrent, dès le mois d'octobre suivant, à se séparer de lui. Le journal reparut sous sa direction personnelle jusqu'au 18 mars 1871. M. Picard échoua encore aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, dans les Basses-Alpes, avec 3,755 voix contre 14,212 à l'élu radical, M. Allemand, et 7,412 à M. Paulin Talabot ; il s'agissait de remplacer Thiers qui avait opté pour la Seine. M. Arthur Picard entra au parlement le 20 février 1876, élu, comme républicain modéré, député de l'arrondissement de Castellane, par 2,169 voix (4,227 votants, 6,050 inscrits), contre 2,339 à M. Rabiers du Villars. Il s'inscrivit au centre gauche, et fut des 363. S'étant représenté, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il n'obtint que 2,151 voix contre 2,341 à M. Rabiers du Villars, candidat officiel du gouvernement, élu. Mais cette élection fut invalidée, et un nouveau scrutin (27 janvier 1878) renvoya M. A. Picard à la Chambre, par 2,529 voix (4,202 votants, 5,943 inscrits), contre 1,653 à M. Rostand, monarchiste. Il soutint le gouvernement dans les rangs de la majorité opportuniste, fut encore réélu, le 21 août 1881, par 2,266 voix (4,153 votants, 5,845 inscrits), contre 1,807 à M. Rostand, et vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les cabinets Ferry et Gambetta, pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Candidat sénatorial au renouvellement triennal du 6 janvier 1885 dans les Basses-Alpes, il n'obtint que 55 voix sur 439 votants, et échoua encore aux élections législatives d'octobre suivant, avec une faible minorité.

PICARD (ARSENÉ), député de 1876 à 1877, né à Carville (Calvados) le 23 novembre 1831, entra à l'École polytechnique et en sortit officier d'artillerie ; mais il donna sa démission peu de temps après pour ne pas servir le second empire. Maire de Carville et père de famille, il fit la campagne de 1870 comme capitaine du génie. Conseiller général du canton de Beny-Bocage en octobre 1871, et président de la Société d'agriculture de Vire, il fut élu, le 20 février 1876, sur une profession de foi dans laquelle il se présentait, « par intérêt aussi bien que par conviction, comme défenseur de l'ordre, de la propriété et de la religion », et comme candidat constitutionnel, député de l'arrondissement de Vire par 7,477 voix (14,834 votants, 29,643 inscrits) contre 3,694 à M. Delafosse et 3,628 à M. de Larturière, Républicain modéré. M. Picard prit place au centre gauche, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent, au 16 mai, le vote de confiance au ministère de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 8,403 voix contre 8,514 à l'élu, M. Delafosse, candidat du maréchal. Cette élection ayant été invalidée, M. Picard échoua de nouveau, le 7 juillet 1878, avec 8,198 voix contre 8,464 à l'élu, M. Delafosse, député sortant. M. Picard n'a pas reparu depuis dans les assemblées parlementaires.

PICARD DE LA POINTE (CHARLES), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était lieutenant de vénerie du roi à la Charité-sur-Loire, lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). Il prit place dans la majorité de l'Assemblée,

mais fut presque constamment en congé. Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

PICART (ALPHONSE), représentant en 1873, député de 1876 à 1881, né à Bignicourt-sur-Saulx (Marne) le 8 novembre 1829, mort à Vitry-le-François (Marne) le 20 mai 1884, commença ses études au collège de Vitry-le-François, les termina à Paris au lycée Saint-Louis, entra à l'École normale supérieure (section des sciences) en 1850, fut reçu agrégé des sciences mathématiques en 1856 et docteur en 1863. Professeur au lycée Charlemagne, puis, en 1868, professeur de mathématiques spéciales, chargé, en 1872, du cours de calcul différentiel et intégral à la faculté des sciences de Poitiers, il fut élu, le 27 avril 1873, représentant de la Marne, en remplacement de M. Flys-Sainte-Marie démissionnaire, par 14,266 voix (76,518 votants, 111,539 inscrits), contre 25,146 à M. Boissonnet, 6,922 à M. Royer-Collard, et 4,281 à M. Barbat. Dans sa profession de foi, il avait dit : « Je ne suis ni conservateur opiniâtre, ni radical aveugle; je veux une république sagement progressive. » Il prit place à la gauche républicaine, et vota *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les lois constitutionnelles. Réélu, le 26 février 1876, député de l'arrondissement de Vitry-le-François, par 7,130 voix (12,889 votants, 14,978 inscrits), contre 5,661 à M. de Falcourt, il fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu de nouveau, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 8,224 voix (13,119 votants, 15,154 inscrits), contre 4,796 à M. Léon Morillot, il continua de siéger à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et ne se représenta pas aux élections de 1881. M. Picart fut admis à la retraite, comme chargé de cours de faculté, le 19 janvier 1882.

PICAS (HIPPOLYTE), représentant du peuple en 1848, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 6 décembre 1796, mort à Perpignan le 25 novembre 1861, fils d'un avoué de Perpignan, se fit inscrire au barreau de cette ville et devint conseiller municipal. Sous la Restauration, il défendit Armand Carrel, avec lequel il se lia; sous Louis-Philippe, il plaida pour *l'Indépendant*, journal libéral avancé, et se fit un nom dans l'opposition libérale. Nommé, en 1848, commissaire du gouvernement provisoire à Perpignan, il calma, par son énergique attitude, une rixe imminente entre paysans et gardes nationaux, et fut élu, le 4 juin 1848, en remplacement de François Arago qui avait opté pour la Seine, représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée constituante, par 15,048 voix (17,847 votants) contre 1,106 à M. Victor Arago et 964 à M. de Genoude. Il fit partie du comité de législation, et vota *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'expédition de Rome, *pour* la mise en accusation du président et des ministres. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre, il avait montré une hostilité particulière contre la politique du prince-président. Non réélu à la Législative, il rentra au barreau de Perpignan.

PICAULT (ANTOINE-AUGUSTE-MICHEL), député au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Paris le 15 novembre 1749, mort à Melun (Seine-et-Marne) le 16 février 1828, fils de Auguste-Toussaint Picault, receveur de l'ordre du Saint-Esprit, et de Catherine-Françoise Messnard, étudia le droit, fut reçu avocat au parlement, et acheta la charge de procureur du roi en l'élection de Rozoy-en-Brie. Il devint juge des seigneuries des Channes et d'Armainvilliers, puis subdélégué de l'intendant, commissaire aux impositions. En 1787, lors des assemblées provinciales, il fut secrétaire de l'assemblée de Rozoy. Élu successivement procureur général syndic près l'administration départementale de Seine-et-Marne (1790) et président du tribunal criminel (1792), il fut envoyé, le 24 vendémiaire an IV, par le même département, au Conseil des Anciens, avec 196 voix sur 250 votants. Il devint secrétaire de cette assemblée, parla sur les biens des émigrés, sur diverses questions financières, sur les domaines congéables, et présenta à ses collègues un grand nombre de rapports, où il fit preuve de connaissances juridiques étendues. Réélu aux Anciens, le 26 germinal an VII, il fut envoyé en mission par les consuls dans la 12^e division militaire (Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée et Loire-Inférieure). Bonaparte l'admit ensuite au Tribunal (4 nivôse an VIII). Il y combattit (1801), dans certains détails, le projet d'établissement des tribunaux spéciaux, dont il vota le rejet. Au 20 août 1803, Picault était secrétaire de cette assemblée. Lorsqu'il en sortit, en l'an XII, il fut nommé directeur des droits réunis dans le département de Seine-et-Marne. Démissionnaire en 1815, il devint conseiller de préfecture le 19 août de la même année, et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

PICCIONI (VINCENT), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Pino (Corse) le 19 août 1812, d'une ancienne famille de Corse, fit ses études au collège de Sorèze, son droit à Toulouse, et se fixa comme avocat à Bastia (1840). Bâtonnier de l'ordre, il dut se rendre aux îles Saint-Thomas à la sollicitation d'un vieil oncle, qui mourut peu de temps après son arrivée, en lui laissant une importante maison de commerce, dont il prit alors la direction. Il resta près de six ans dans cette colonie danoise, y remplit les fonctions de vice-consul de France, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1852. Conseiller général de la Corse, maire de Bastia (1854), il se fixa, en 1861, dans les vastes propriétés qu'il avait achetées dans la Haute-Garonne, devint la même année conseiller général du canton de Revel, et fut élu député de la 3^e circonscription de la Haute-Garonne, le 4 juin 1863, avec l'appui officiel, par 21,666 voix (28,913 votants, 36,602 inscrits), contre 6,953 à M. Marie. Réélu, le 24 mai 1869, par 16,523 voix (32,320 votants, 38,321 inscrits), contre 7,730 à M. Calès, 4,147 à M. de Peyre et 3,732 à M. de Brettes-Thurin, il siégea dans la majorité, et vota *pour* la guerre contre la Prusse. Il quitta la vie politique à la révolution du 4 septembre 1870. Chevalier de la Légion d'honneur (5 août 1859).

PICCON (LOUIS), représentant en 1872, né à Nice (Alpes-Maritimes) le 22 février 1801, mort à Nice le 3 mars 1889, étudia le droit, fut reçu avocat, et devint professeur de droit à l'Université de Turin, puis député au parlement sarde. Avocat à Nice, après l'annexion de 1860, il fut

nommé conseiller général des Alpes-Maritimes, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 4, par 13,630 voix (29,928 votants, 61,367 inscrits). Il siégea à la gauche modérée, vota pour la paix, contre les prières publiques, s'abstint sur l'abrogation des lois d'exil, et se prononça contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat. Une manifestation séparatiste, à laquelle fut mêlé M. Piccon dans le courant de l'année 1874, ayant vivement ému l'opinion publique, ce représentant fut obligé de donner sa démission, et fut remplacé, le 18 octobre 1874, par M. Médecin.

PICHEGRU (JEAN-CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arbois (Jura) le 16 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804, fils de Pierre Pichegru et de Françoise Roumain, cultivateurs, qui le firent élever au collège des Minimes de sa ville natale, fit de bonnes études, devint répétiteur au collège de Brienne tenu par les mêmes religieux, et se destina à entrer dans cette congrégation; mais son ancien maître, le P. Patraut, lui conseilla la carrière militaire, et Pichegru s'engagea (1783) au 1^{er} régiment d'artillerie à pied, où il devint rapidement adjudant. Plein d'ambition, il compta parmi les plus zélés partisans du nouvel ordre de choses, fréquenta les sociétés populaires, devint président du club de Besançon, et fut choisi pour chef par un bataillon des volontaires du Gard, qu'il disciplina avec habileté et à la tête duquel (1792) il rejoignit l'armée du Rhin. Les représentants en mission, frappés de ses qualités militaires, le nommèrent général de division (4 octobre 1793), et bientôt commandant en chef de l'armée. Après avoir fait sa jonction avec Hoche, qui commandait l'armée de la Moselle, il seconda les opérations de ce dernier et contribua aux victoires de Wissembourg, de Gemeinheim, de Spire, de Worms. Après l'arrestation de Hoche, Pichegru obtint le commandement des armées réunies du Rhin et de la Moselle (décembre 1793) et vint peu après à Paris où il fut comblé d'honneurs. Appelé au commandement de l'armée du Nord (7 février 1794), il y obtint de brillants et rapides succès, tournant les alliés, les déconcertant à force d'audace, et rompant par les brillants combats de Cassel, de Courtrai et de Menin une ligne jusque-là impénétrable; le 18 octobre 1794, il franchit la Meuse sans obstacle, à la tête de quarante mille hommes. Vers cette époque, il tomba malade et fut obligé de gagner Bruxelles; mais les opérations de l'armée n'en furent pas ralenties, malgré l'approche de l'hiver, les commissaires de la Convention ayant exigé la prompt exécution des ordres du comité de salut public. Pichegru s'empara de l'île de Bommel (27 décembre 1794), fit, le 19 janvier 1795, une entrée triomphante à Amsterdam, et bientôt la Zélande, les places du Brabant, La Haye, Rotterdam reçurent les troupes françaises. Cette étonnante campagne fut signalée par un véritable prodige: Pichegru avait envoyé dans la Hollande septentrionale des détachements de cavalerie et d'artillerie légère avec ordre de traverser le Texel, alors glacé, de s'approcher des vaisseaux de guerre hollandais qu'il savait y être enfermés, et de s'en emparer. C'était la première fois qu'on parlait de prendre une flotte avec de la cavalerie; néanmoins cette manœuvre hardie réussit à

souhait. L'armée navale fut faite prisonnière sans combat. Pichegru allait réunir sous ses ordres les armées du Rhin et de la Moselle, lorsque éclata l'insurrection du 12 germinal an III; il se trouvait de passage à Paris: la majorité thermidorienne lui confia le commandement des troupes, et ce fut lui qui reprima l'insurrection. De retour à son poste, il franchit le Rhin, et s'empara de Manheim, mais ce fut le terme de ses succès. Pichegru n'avait pas repoussé des propositions faites au nom du prince de Condé, chef de l'émigration, et on le vit compromettre par une gaucherie inaccoutumée son armée et celle de Jourdan. Battu à Heidelberg, il se renferma dans Manheim, laissa l'ennemi écraser Jourdan, et continua ses négociations personnelles par l'intermédiaire de Fauche-Borel et de quelques autres agents du prince, que dirigeait Roques de Montgaillard. Pichegru devait se réunir à l'armée des émigrés, avec un corps d'élite, proclamer Louis XVIII et marcher sur Paris. En retour, on lui promettait le gouvernement de l'Alsace, le château de Chambord, un million en argent, 200,000 livres de rente, la terre d'Arbois, douze pièces de canon, le grand cordon rouge de Saint-Louis, celui du Saint-Esprit et la dignité de maréchal. En attendant, on lui envoyait jusqu'à 900 louis par mois. Le signal de l'action décisive devait être donné par une insurrection des sections royalistes de Paris contre la Convention et par une descente du comte d'Artois en Bretagne: l'insurrection parisienne échoua (5 octobre 1795), et le parti royaliste dut ajourner le renouvellement de ses complots. Cependant le Directoire, ayant eu vent de ces négociations, remplaça Pichegru par Moreau. Pichegru refusa l'ambassade de Suède, qui lui était offerte, et se retira à Arbois. Élu, le 23 germinal an V, député du Jura au Conseil des Cinq-Cents, par 283 voix sur 309 votants, il se vit, de la part des contre-révolutionnaires de l'assemblée, l'objet des manifestations les plus sympathiques: son nom fut applaudi à l'appel nominal, et il fut presque aussitôt porté à la présidence. Il provoqua la revision des lois militaires, présenta le plan d'organisation de la garde nationale, combattit la politique du Directoire qu'il accusa de mauvaise foi, présenta un projet sur la garde nationale, le fit adopter, et fut nommé membre de la commission des inspecteurs. Les princes continuaient à lui envoyer de l'argent; une foule de chouans, d'émigrés rentrés, l'entouraient et le pressaient de tenter un mouvement: Pichegru promit tout, ne fit rien, et, au 18 fructidor, après que les projets de conspiration eurent été dévoilés, se laissa arrêter et remit son épée. Atteint par la loi du 19 fructidor, il fut conduit à Rochefort, embarqué pour Cayenne et relégué à Sinnamari, d'où il parvint à s'évader (juin 1798) à travers mille périls; il aborda à Surinam, se rendit à Londres, fut bien accueilli par le gouvernement anglais, devint l'âme de tous les projets formés pour favoriser une restauration monarchique, aida de ses avis le général Korsakoff pendant la campagne de 1799, et eut de fréquentes entrevues avec le comte d'Entraigues. Enfin il organisa la conspiration dans laquelle trempèrent, avec Georges Cadoudal, les deux frères de Polignac, Armand et Jules, le marquis de Rivière et nombre d'autres complices subalternes; trois débarquements successifs amenèrent les conjurés à Paris; Pichegru vit Moreau et s'efforça de l'entraîner avec lui. Mais la police ne tarda

pas à être mise en éveil. Cadoudal avait été pris, Bonaparte fit arrêter Moreau et Pichegru. Celui-ci fut livré pour cent mille écus par son ami intime, nommé Leblanc, et fut enfermé au Temple. Au moment où le procès allait s'ouvrir, on le trouva dans sa prison « le cou serré dans une cravate noire dans laquelle était passé un bâton d'environ quarante-cinq centimètres qui avait servi de tourniquet ; ce bâton avait été arrêté par un bout sur la joue où il faisait une ecchymose. » Le gouvernement annonça un suicide ; beaucoup crurent à un assassinat. A la Restauration, le gouvernement royal fit ériger un tombeau à Pichegru dans le cimetière de Sainte-Catherine (6 novembre 1815), et, le 27 février 1816, Louis XVIII ordonna qu'une statue lui serait élevée à Arbois ; mais on dut renoncer à ce projet, en présence des sentiments hostiles manifestés par les patriotes du général.

PICHON (ALPHONSE-JEAN-MARIE), député de 1855 à 1889, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 19 août 1857, fit de bonnes études au lycée de Besançon, manifesta dès cette époque ses sentiments politiques en refusant de recevoir des mains du duc d'Aumale un prix de philosophie, et se prépara à l'École normale supérieure ; mais, étant venu à Paris, il ne tarda pas à s'occuper très activement de politique, d'abord dans les cercles et les réunions d'étudiants, puis dans la presse républicaine de la nuance la plus avancée. Collaborateur de la *Commune affranchie*, puis de la *Révolution française*, journal fondé par M. Sigismond Lacroix, il fut, avec M. Clemenceau, en 1880, un des fondateurs de la *Justice*, où ses chroniques parlementaires et ses articles de fond furent remarqués. Il combattit avec talent la politique opportuniste, fut élu (août 1883) conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Salpêtrière, et appartint, dans le conseil, au groupe de l'autonomie communale. Il se mêla fréquemment aux débats de l'Assemblée municipale, développa plusieurs interpellations, entre autres celle qui se termina par le vote d'un ordre du jour de blâme contre le préfet de police et ses agents au sujet d'une manifestation socialiste au Père-Lachaise, continua de collaborer régulièrement à la *Justice*, et se trouva désigné, aux élections législatives du 4 octobre 1885, comme un des principaux candidats du parti républicain radical dans le département de la Seine. Il fut élu, au second tour de scrutin (18 octobre), le 30^e sur 34, par 281,103 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). M. S. Pichon siégea à l'extrême-gauche et vota constamment avec les membres de ce groupe qui suivirent l'inspiration de M. Clemenceau. Il débuta à la tribune par un élégant discours en faveur de la séparation de l'Église et de l'État (1886), demanda (janvier 1887) la suppression du budget des cultes, appuya (27 juin) la proposition Labordère tendant à la nomination du Sénat par le suffrage universel, reprit (octobre) la proposition abandonnée par M. Daynaud pour la conversion de la rente 4 0/0, fut rapporteur (février 1888) du budget de l'Intérieur, demanda, à cette occasion, la réduction des fonds secrets de deux millions à huit cent mille francs, défendit le ministère Floquet, prit une part énergique à la campagne antiboulangiste, et fut l'auteur de la proposition adoptée par les Chambres, en vertu de laquelle les candidatures multiples furent interdites pour les élections législatives de 1889. Il se prononça dans la der-

nière session pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PICOLLET (CLAUDE), député au Corps législatif, de l'an XI à 1800, né à Chambéry (Savoie) le 25 juillet 1746, mort à une date inconnue, fut avocat à Chambéry, puis président du tribunal civil, et devint professeur de législation à l'École centrale du département du Mont-Blanc et maire de Chambéry. Élu, le 27 brumaire an XI, par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au Corps législatif, il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1808. Successivement pronu dans la magistrature, commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Grenoble, et juge à ce tribunal, il échangea ce titre, le 17 avril 1811 contre celui de conseiller à la cour impériale de Grenoble. Il quitta ce poste à la Restauration.

PICOT. — Voy. DAMPIERRE (MARQUIS DE).

PICOT. — Voy. LA PEYROUSE (DE).

PICOT-DESORMEAUX (MARIE-JEAN-CHARLES), député de 1819 à 1822, et de 1831 à 1834, né à Parigné-l'Évêque (Sarthe) le 11 juillet 1765, mort à Cherré (Sarthe) le 27 août 1846, propriétaire à Parigné et maire de cette commune, fut élu, le 25 mars 1819, député du grand collège de la Sarthe, par 648 voix (1,051 votants, 1,490 inscrits), et prit place à gauche, parmi les libéraux constitutionnels. Dans la séance du 23 juin 1820, il fit un des dix-huit députés qui se levèrent contre l'ordre du jour proposé sur le rappel des bannis par M. Magniez-Grandpré. « Ce peu de mots mis à côté des noms d'un député, écrivait à ce propos un biographe libéral, ne vaut-il pas à la fois toutes les particules du côté droit ? M. Picot, plutôt petit que moyen, dans les proportions de sa taille, a l'air spirituel et fin. Son œil levé est interrogateur et fixe ; son amabilité a quelque chose d'ironique ; l'expression de sa pensée n'est pas toujours nettement affirmative, alors même qu'il paraît de votre opinion. L'antiphrase est une figure fort appropriée à son langage, et ses réponses équivoques rappellent souvent qu'il est manœuvré. Il élève rarement au-dessus de la tribune une tête grisonnante, et des cheveux épais qui semblent crépés. » Sorti de la Chambre en 1822, il y fut rappelé par les élections du 5 juillet 1831, le 2^e collège de la Sarthe (le Mans) lui ayant donné 120 voix (162 votants, 200 inscrits), contre 36 à M. Victor Thoré. Il siégea dans la majorité conservatrice avec laquelle il opina jusqu'en 1834 ; puis il rentra dans la vie privée. Membre du conseil général de la Sarthe.

PICOT-LACOMBE (JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif, né à Billom (Puy-de-Dôme) le 15 juin 1753, mort à Billom le 29 septembre 1815, « fils de Joseph Picot-Lacombe et de Marguerite Petit », entra en 1771 chez un procureur pour y apprendre le droit. Reçu avocat au parlement de Paris, il revint à Billom, et, partisan de la Révolution, fut nommé, en 1790, procureur-syndic du district. Il donna sa démission en

1793, et se fit, sous la Terreur, le défenseur des détenus politiques. Il sauva ainsi la vie à son beau-frère, M. Huguet de Billom, qu'il défendit avec tant de chaleur devant le tribunal révolutionnaire de Lyon, que le président lui dit: « Tu es un bon b.... d'avocat. » Élu, le 23 germinal an V, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 253 voix sur 301 votants, il vit son élection annulée en fructidor, comme entachée de royalisme. Le gouvernement consulaire le nomma (23 floréal an VIII) commissaire près le tribunal civil de Clermont-Ferrand, titre qu'il échangea, en 1805, contre celui de procureur impérial à Riom. Le 18 février 1808, le Sénat conservateur le choisit comme député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. Confirmé dans ses fonctions judiciaires par Louis XVIII et nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Picot-Lacombe mourut peu de temps après, du chagrin que lui causa la perte de son fils tué à Waterloo.

PICQUÉ (JEAN-PIERRE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lourdes (Hautes-Pyrénées) en 1750, date de mort inconnue, était « électeur à Lourdes », lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, député des Hautes-Pyrénées à la Convention, le 4 sur 6, par 159 voix (261 votants). Dans le procès du roi, il déclara opiner « pour la mort, après les hostilités cessées ». Il remplit ensuite une mission à l'armée des Pyrénées-Orientales. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, par 86 voix (147 votants), il devint secrétaire de cette assemblée qu'il quitta en l'an VI. Il n'occupa plus dès lors aucune fonction publique, et, bien que ne tombant pas sous le coup de la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se hâta, à cette date, de partir pour Bruxelles, d'où l'on perd sa trace.

PICQUET (DENIS-FERDINAND), député en 1789, et au Conseil des Anciens, né à Bourg (Ain) le 26 octobre 1742, mort à Bourg le 21 février 1821, était avocat quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Il opina avec la majorité de l'Assemblée Constituante, et entra le 22 germinal an V au Conseil des Anciens comme député de l'Ain, élu par 112 voix (143 votants). Il s'y fit peu remarquer, adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et devint, le 19 germinal an VIII, président du tribunal civil de Bourg. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort (1821). Chevalier de la Légion d'honneur.

PICTET (MARC-AUGUSTE, CHEVALIER), membre du Tribunal, né à Genève (Léman) le 23 juillet 1752, mort à Genève le 19 avril 1825, d'une famille d'érudits, s'adonna aux sciences naturelles, fut élève de Saussure, et participa aux premiers travaux de la Société des arts de Genève. Appelé (1786) à succéder à son maître dans sa chaire de philosophie, il la conserva jusqu'à sa mort, et fit partie (1798) de la députation chargée de négocier le traité de réunion à la France, d'acquitter les dettes de l'ancien gouvernement, et d'administrer les fonds destinés au culte et à l'instruction publique. Le 6 germinal an X, Bonaparte le nomma membre du Tribunal. Pictet vota pour le consulat à vie et pour l'empire héréditaire, fut nommé (1805-1814) inspecteur général de l'Université, et créé, le

12 août 1808, chevalier de l'Empire. A la chute de Napoléon, il reprit ses travaux scientifiques et ses cours, s'adonna spécialement à la météorologie, nivela une partie des routes de la France, et prit part à la détermination de la mesure du méridien. Il avait formé un riche cabinet de minéralogie qui fut acquis par sa ville natale. On a de lui : *Essai de physique* (1791); *Voyage de trois mois en Angleterre, en Ecosse et en Irlande* (1803), etc.; il avait inauguré en 1816 la publication d'un vaste recueil intitulé : *Bibliothèque universelle*.

PICTET DE SERGY (JEAN-MARC-JULES), dit DIADATI, député au Corps législatif de l'an VIII à 1805 et de 1810 à 1814, né à Genève (Suisse) le 15 juin 1768, mort à Genève le 18 juin 1823, « fils de Pierre Pictet de Sergy, et de Jacqueline-Françoise Buisson », entra dans la magistrature, et fut sous la domination française président du tribunal criminel du Léman. Élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif, il en sortit en 1805, y reentra le 10 août 1810, et siégea jusqu'aux traités de 1814, date à laquelle il devint membre du conseil représentatif de Genève.

PIDANCET (JEAN-FRANÇOIS), député de 1845 à 1848, né à Montoy (Moselle) le 20 septembre 1795, mort à Novéant (Moselle) le 26 avril 1870, fit sa carrière dans la magistrature, et fut, sous la Restauration, procureur du roi, puis juge au tribunal de Metz. Conseiller à la cour royale de Metz en 1841, administrateur des hospices et de la caisse d'épargne de cette ville, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, conseiller général du département de 1841 à 1846, chevalier de la Légion d'honneur en 1843, il fut élu, le 8 novembre 1845, député du 3^e collège de la Moselle (Metz), en remplacement de M. Roux décédé, par 258 voix (426 votants) contre 133 à M. Charpentier, et fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 246 voix (406 votants, 467 inscrits), contre 123 au comte de Pange. M. Pidancet prit place parmi les conservateurs ministériels, et vota contre la proposition sur les députés fonctionnaires. Rendu par la révolution de 1848 à ses fonctions judiciaires, il fut admis à la retraite, comme président de chambre, le 11 novembre 1865.

PIDOUX (MARIE-LOUIS-VICTOR), représentant en 1849, né à Orgelet (Jura) le 20 mars 1807, mort le 25 septembre 1879, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Besançon. D'opinions conservatrices et monarchistes, il fut élu (13 mars 1849), le 6^e et dernier, représentant du Doubs à l'Assemblée législative, par 21,501 voix (52,664 votants, 81,875 inscrits). Il siégea à droite et appartint à la majorité qui vota l'expédition de Rome, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel. Rentré au barreau sous le second empire, il se présenta de nouveau à la députation, le 2 juillet 1871, lors du scrutin complémentaire motivée dans le Doubs par l'option de deux représentants pour d'autres départements; mais il n'obtint, comme candidat à l'Assemblée nationale, que 15,188 voix (53,975 votants).

PIÉDOU D'HÉRITOT (LOUIS-FRANÇOIS, COMTE), député au Conseil des Anciens, né à Caen (Calvados) le 28 avril 1742, mort à Caen

le 21 décembre 1836, avait appartenu aux armées du roi et avait le grade de chef d'escadron, lorsqu'il fut élu (22 germinal an V) député du Calvados au Conseil des Anciens, par 353 voix (401 votants). Son élection fut annulée au 18 fructidor comme entachée de royalisme, et Piédon d'Héritot fut arrêté à la suite de cette journée. Mais il fut remis en liberté presque aussitôt par le Directoire, et ne reparut plus sur la scène politique.

PIÉGAY (JEAN-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lyon (Rhône) le 24 mars 1766, mort à une date inconnue, fils d'Antoine Piégay, bourgeois de Lyon, et d'Anne-Marie Reverchon, était fabricant à Saint-Etienne et maire de cette ville. Il avait rempli les fonctions d'administrateur du département de Rhône-et-Loire pendant la période révolutionnaire. Le 16 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Saint-Etienne à la Chambre des Cent-Jours, par 30 voix (35 votants) contre 5 au baron de Colombier, ex-préfet. Sa carrière politique prit fin avec cette courte session.

PIENNES (EUGÈNE-EMMANUEL-ERNEST HALWIN, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1868 à 1870, né à Périers (Manche) le 20 janvier 1825, descendait d'une ancienne famille à laquelle appartient Jeanne de Halluin, demoiselle de Piennes, une des filles d'honneur de Catherine de Médicis. Propriétaire, et maire de Périers, conseiller général de la Manche, il s'attacha au parti bonapartiste, devint chambellan de l'impératrice, et fut élu, avec l'appui du gouvernement, le 7 novembre 1868, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Manche, par 24,707 voix (24,870 votants, 35,931 inscrits), en remplacement de M. Brohier de Littinière décédé. La validation de cette élection fut combattue (janvier 1869) par M. Bethmont; mais la Chambre décida qu'un chambellan n'était pas un fonctionnaire, parce qu'il ne recevait aucun traitement du trésor. Le marquis de Piennes fit partie de la droite dynastique, obtint sa réélection le 24 mai 1869, par 28,285 voix (28,553 votants, 37,063 inscrits), vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. Chevalier de la Légion d'honneur.

PIÉRON (CHARLES-PHILIPPE-RENÉ), député de 1834 à 1848, représentant en 1848, né à Arras (Pas-de-Calais) le 27 février 1796, mort à Paris le 4 août 1857, fit ses études aux collèges d'Amiens et de Lille. Reçu avocat en 1821, il entra l'année suivante, dans la magistrature comme conseiller-auditeur à la cour royale de Douai. Substitut du procureur général en 1823, il se trouva à la tête du parquet lors de la révolution de 1830, « le procureur général, les présidents et juges, dit une biographie, ayant soudainement disparu. » L'adhésion de M. Piéron au gouvernement de Louis-Philippe le fit nommer (1833) conseiller à la cour de Douai; peu de temps après, à la mort de son beau-père, M. Degouve-Denuncques, député du 3^e collège du Pas-de-Calais (Saint-Pol), il se présenta (7 novembre 1833) pour lui succéder, mais il échoua avec 130 voix contre 168 à l'élu, M. Dussaussoy. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 juin 1834, et fut élu député du même collège par 165 voix (320 votants, 398 inscrits) contre 150 au député sortant. Il appartint jusqu'à la fin du règne à l'opposition dynastique, suivit en toute circonstance les inspira-

tions d'Odilon Barrot, vota notamment pour la proposition Rémusat sur les fonctionnaires, et obtint successivement sa réélection comme député : le 4 novembre 1837, par 219 voix (410 votants, 481 inscrits); le 2 mars 1839, par 290 voix (395 votants); le 9 juillet 1842, par 259 voix (465 votants, 534 inscrits), contre 146 à M. de Ramecourt et 59 à M. Dussaussoy, et le 1^{er} août 1846, par 277 voix (491 votants, 532 inscrits), contre 207 à M. de Ramecourt. Entre temps, il avait été élu membre du conseil général du Pas-de-Calais qu'il présida en avril 1848. Pendant la dernière législature, il représenta seul l'opposition parmi les députés du Pas-de-Calais. Partisan de la réforme électorale, il présida lui-même le banquet réformiste d'Annemizin. « Il passait, écrit un biographe parlementaire, pour un des députés de la gauche les plus exacts et les plus sévères dans l'accomplissement de leurs devoirs; c'est à lui qu'on a dû longtemps de connaître les votes de chacun des membres de la Chambre après chaque scrutin important; il en dressait la liste et les livrait à la publicité. » Au lendemain de la révolution de février, Crémieux, ministre de la Justice, appela M. Piéron au poste de conseiller à la cour d'appel de Paris; mais ce fut grâce à l'appui du parti conservateur qu'il fut élu, le 22 avril 1848, le 1^{er} sur 17, et par 130,207 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante. M. Piéron vota le plus souvent avec la droite de l'Assemblée, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Il avait repoussé avec la gauche la proposition Râteau le 12 janvier 1849. Rallié au gouvernement présidentiel de L.-Napoléon Bonaparte, puis à l'Empire, il conserva jusqu'à sa mort son siège de conseiller à la cour de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur.

PIÉRON-LEROY (JULES-HENRI-JOSEPH), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Arras (Pas-de-Calais) le 18 avril 1802, mort à Arras le 2 mars 1884, industriel dans sa ville natale, se présenta, comme candidat indépendant au Corps législatif, le 4 juin 1863, dans la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais, et fut élu député par 15,444 voix (25,086 votants et 30,231 inscrits) contre 9,550 à M. Plichon, ancien représentant, candidat officiel. Il vota avec le tiers-parti, fit une opposition modérée au gouvernement, et ne fut pas réélu en 1869. Après la chute de l'Empire, il réunit, le 8 février 1871, 36,060 voix seulement sur 149,532 votants, et resta depuis lors étranger à la politique.

PIERRE-ALYPE (LOUIS-MARIE), député de 1881 à 1889, né à Saint-André (île de la Réunion) le 24 février 1846, collabora, jeune encore, à la *Réforme à la Cloche*, au *Sicéle*, fit partie du cabinet de Gambetta pendant la guerre, puis devint directeur-fondateur du *Journal d'Outremer* (1872), et se signala par son opposition au gouverneur des Indes françaises, M. Drouhet. Élu, le 25 septembre 1881, député des Indes par 30,500 voix (31,041 votants, 65,305 inscrits) contre 463 à M. Godin, il siégea à la gauche radicale, parla (mars 1884) en faveur des droits de la France sur Madagascar, appuya (4 mai 1885) le projet de loi sur la rélegation des récidivistes, e

soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Réélu, le 11 octobre 1885, par 26,122 voix (35,926 votants, 63,412 inscrits), contre 9,738 à M. Rouvier, il reprit sa place à l'extrême-gauche, dont il fut secrétaire, soutint les ministères républicains de la législature, vota l'expulsion des princes, parla (29 novembre 1886) en faveur des crédits demandés pour le Tonkin, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

PIERRES (ETIENNE-STÉPHANE, BARON DE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Chinon (Indre-et-Loire) le 7 juin 1818, mort à Bretignolles (Mayenne) le 9 septembre 1876, était premier écuyer de l'impératrice, conseiller général du canton de Saint-Aignan-sur-Roë et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} juin 1863, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Mayenne, par 11,464 voix (19,634 votants, 26,415 inscrits), contre 8,041 à M. Ernest Guibourg. Il siégea dans la majorité dynastique, fut promu officier de la Légion d'honneur le 16 août 1864 et fut réélu député, le 24 mai 1869, au second tour seulement, par 13,753 voix contre 7,629 à M. Andral (21,497 votants, 26,501 inscrits). Il donna alors sa démission de chambellan, fut nommé chambellan honoraire, vota pour la guerre contre la Prusse, et quitta la vie politique à la révolution du 4 septembre 1870.

PIERRET (JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, né à Rocquigny (Ardennes) en 1738, mort à Reims (Marne) le 5 février 1796, avait été maire de Reims, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Marne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 10, par 262 voix (472 votants). Il vota avec la majorité, se fit peu remarquer, et devint (juin 1792) procureur des maîtrises des eaux et forêts nationales. Il mourut quatre ans après.

PIERRET (NICOLAS-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Valentignv (Aube) le 15 mars 1758, mort à Brienne-le-Château (Aube) le 19 février 1825, exerça la profession de notaire, devint (1791) administrateur du district de Bar-sur-Aube, et fut élu, le 6 septembre 1792, député de l'Aube à la Convention, le 6^e sur 9, « à la pluralité des voix ». Dans le procès du roi, il vota avec la droite, « pour la réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix. » Puis, il se fit oublier jusqu'au 9 thermidor. Après la chute des Jacobins, Pierret prit une part active aux mesures de réaction et fut chargé d'une mission dans la Haute-Loire, mission dont il rendit compte à l'Assemblée par plusieurs lettres insérées au *Moniteur* : « Citoyens collègues, écrivait-il en janvier 1795, dès les premiers pas que j'ai faits dans le département de la Haute-Loire, j'ai aperçu l'empreinte du terrorisme, et plus j'avance, plus je reconnais, par les traces de ses cruels ravages, combien il était temps qu'on y fit entendre la voix de la justice avec tout l'appareil de la représentation nationale; amendes arbitraires, pillages, vexations, dilapidations des biens nationaux, guillotine permanente, incendies, assassinats publics, tout a été commis par des forcenés se disant

patriotes. Je me suis empressé, à mon arrivée, d'annoncer les principes régénérateurs du 9 thermidor, par une proclamation qui a été reçue avec la reconnaissance qui signale le passage de l'oppression à la liberté. » De retour à l'Assemblée, Pierret fit décréter l'arrestation de plusieurs députés de la Montagne, parla sur la défense de Le Bon, s'opposa au renvoi de Lacoste devant la commission militaire, appartint au comité de sûreté générale, demanda un rapport sur l'insurrection de prairial, et dénonça plusieurs de ses collègues comme complices de ces journées. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents, par 295 voix (230 votants), il s'éleva contre l'aliénation des presbytères, continua d'opiner avec le parti contre-révolutionnaire, sortit du Conseil en germinal an V, reprit un moment les fonctions de secrétaire général du département de l'Aube, puis fut élu (24 germinal an V) juge au tribunal de ce département, et conserva ces fonctions jusqu'en l'an VII.

PIERRET (JOSEPH-LOUIS), représentant en 1848, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 17 juillet 1801, mort à Saint-Omer le 31 août 1868, d'une famille de commerçants, étudia le droit à Paris sous la Restauration, et se mêla aux luttes de la jeunesse libérale contre les royalistes et les gardes du corps de Louis XVIII. De retour à Saint-Omer (1825), il y exerça, pendant quinze ans, la profession d'avoué, fut, en 1830, un des premiers à organiser le mouvement populaire et commanda la compagnie d'artillerie dans la garde nationale. Il s'occupait depuis 1840 du commerce des vins, et était membre du conseil municipal de Saint-Omer, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 17, par 76,972 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits). M. Pierret opina généralement avec le parti républicain modéré, contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'annistie, etc. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

PIERRON (JACQUES-JEAN-LOUIS), député en 1791, né à Villers-la-Montagne (Moselle) en 1762, mort à Paris le 7 mai 1794, homme de loi avant la Révolution, fut nommé juge au tribunal civil de Briey, et, le 5 septembre 1791, fut élu député de la Moselle à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 367 voix (403 votants). Il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, et fut nommé administrateur de son département. Suspect sous la Terreur, il fut incarcéré, condamné à mort et exécuté (7 mai 1794). Il était déclaré convaincu d'une « conspiration qui a existé dans le département de la Moselle contre le peuple français, en suspendant arbitrairement les lois relatives aux biens provenant des religieux, et notamment celles des 2 novembre 1789, 14 et 20 avril 1790; en désobéissant spécialement au décret du 14 avril, et sans aucun égard aux décisions des comités d'aliénation, ecclésiastique et diplomatique de l'Assemblée constituante, ni à celles du conseil exécutif; en usurpant tous les pouvoirs et reconnaissant un ci-devant ministre d'un soi-disant prince étranger; en favorisant l'émigra-

tion d'une grande quantité de contre-révolutionnaires et le vol fait à la nation d'un mobilier considérable; enfin, en provoquant, par des adresses au tyran et par des arrêtés liberticides, l'avidissement et la dissolution de la représentation nationale, des autorités constituées et des Sociétés populaires. »

PIERROT (FRANÇOIS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, notaire à Anvillers-les-Forges (Ardennes) devint (1791) administrateur du département, et fut élu, le 30 août de la même année, député des Ardennes à l'Assemblée législative, le 2^e sur 8, par 168 voix (308 votants). Il prit la parole contre la permanence des comités, pour dénoncer l'exportation du numéraire, et quitta la vie politique après la session.

PIERROT. — Voy. DESEILLIGNY.

PIET (PIERRE-FRANÇOIS-JACQUES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Baignes (Charente) le 10 février 1752, mort à une date inconnue, « fils de Pierre Piet, notaire royal, et de Mlle Marie-Magdelaine-Charlotte Poujard », était maire de Reignac (Charente). Il fut élu, le 15 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Barbézieux à la Chambre des Cent-Jours, par 60 voix (93 votants). On perd sa trace après la courte session de cette législature.

PIET-TARDIVEAU (JEAN-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, puis de 1815 à 1819 et de 1820 à 1827, né à Vouvray (Indre-et-Loire) le 11 septembre 1763, mort à Paris le 31 octobre 1848, avocat à Paris, se chargea, sur l'invitation de Louis XVI, de la défense des prisonniers traduits devant la haute cour d'Orléans, qu'il tenta vainement de sauver. Il se tint caché sous la Terreur, parvint en 1795 à se faire nommer maire de Saint-Ouen près du Mans, et conspira pour le rétablissement de la royauté avec le comte de Rochecotte. Élu, le 23 germinal an V, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, par 174 voix (205 votants), il se montra favorable à la contre-révolution, et sortit de l'assemblée en l'an VII. Il se remit alors à conspirer, et fut arrêté et enfermé au Temple. Sous la Restauration, après avoir exercé encore sa profession d'avocat, il rentra dans la vie parlementaire (22 août 1815), comme l'élu du grand collège de la Sarthe à la Chambre des députés, par 93 voix (166 votants, 228 inscrits). Piet siégea dans les rangs de la majorité de la Chambre introuvable et prit plusieurs fois la parole : pour appuyer (9 novembre 1815) la loi contre les cris et écrits séditieux (la peine de mort lui paraissant applicable dans le double cas où le drapeau de la rébellion aurait été arboré, et dans celui de menace, de provocation contre la personne du roi), pour proposer « l'amélioration du sort du clergé », et pour appuyer la proposition Lachèze-Murel, tendant à rendre aux prêtres l'état civil. Il fut nommé, le 8 mai 1816, membre de la commission de la caisse d'amortissement. Réélu député, le 8 octobre 1816, par 89 voix (111 votants, 219 inscrits), il appartint au côté droit comme précédemment, favorisa le parti de la Congrégation, auquel il ouvrit son salon, où les amis du ministère prirent l'habitude de se concerter, et parla sur les établissements ecclésiastiques, sur la loi des élections, sur le projet relatif aux prisonniers pour dettes, et sur le budget. A cet égard, Piet déclara, au milieu des éclats de rire de ses collègues, que « semblable à ces chirurgiens

qui, appelés à faire une amputation cruelle, mais d'où dépend la vie du malade, se bouchent les oreilles et s'arment d'insensibilité, il sondera la plaie de l'État... » Il proposa de réduire le budget de la Chambre des députés à 200,000 fr. « dans l'espérance que la Chambre des pairs imiterait cet exemple, » compara la France à Saturne « qui dévore les ressources des générations futures, » et exposa un système d'après lequel toutes les dépenses de l'État auraient été acquittées avec 486 millions, en retranchant d'abord les 40 millions de la caisse d'amortissement, 3 millions du cadastre, 6 millions de la police générale, 2 millions 800,000 francs pour les deux Chambres; il mêla à son exposé une digression sur Law, sur Louis XVI, le duc de Brissac, les Suisses, le domaine extraordinaire et l'aliénation des bois. Sorti de la Chambre en 1819, il y rentra le 13 novembre 1820, toujours comme député du grand collège de la Sarthe, élu par 210 voix (294 votants, 367 inscrits), opina avec la droite, fut réélu, le 20 novembre 1822, par 209 voix (264 votants, 343 inscrits), puis, le 6 mars 1824, par 234 voix (251 votants, 335 inscrits), soutint le ministère Villèle, et siégea jusqu'en 1827.

PIETRI (FRANÇOIS-MARIE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était propriétaire à Fozzano (Corse), quand il fut élu, le 18 septembre 1791, député de la Corse à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 203 voix (384 votants). Il n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance, qui prit fin avec la session.

PIETRI (PIERRE-MARIE), représentant en 1848 et sénateur du second Empire, né à Sartène (Corse) le 23 mai 1809, mort à Paris le 28 février 1864, fit son droit à Aix, et s'inscrivit en 1831 comme avocat au barreau de Paris. Attaché quelque temps au cabinet de Crémieux, il manifesta des opinions libérales et démocratiques très avancées, prit part à l'insurrection de juin 1832, fut du nombre des avocats qui s'associèrent à la protestation de Ledru-Rollin contre l'état de siège, s'affilia à la Société des droits de l'homme, et conspira contre Louis-Philippe. Ce fut lui qui servit d'agent en France au roi Jérôme, lorsque celui-ci demanda, en 1847, l'autorisation de rentrer en France, et qui s'occupa de rallier des voix à la Chambre en faveur de sa pétition pour l'abrogation des lois d'exil. Après la révolution de février 1848, il se déclara nettement républicain, fut nommé commissaire du gouvernement provisoire en Corse, et se porta candidat à l'Assemblée constituante avec une profession de foi qui contenait ce passage : « Depuis dix-huit ans sur la brèche, écrivait-il, je n'ai pas hésité à prendre part au mouvement populaire qui a renversé la monarchie. Je suis franchement, radicalement républicain. Je présente ma candidature et je demande à tous les patriotes de l'adopter comme une adhésion sans réserve à la République. Républicain par raison, par sentiment, par instinct, je ne transigerai jamais avec mes principes, avec ma conscience; ma vie est au service de ma conviction. » Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Corse, le 3^e sur 6, par 18,775 voix (50,947 votants, 58,467 inscrits), il prit place à gauche, fit partie du comité de l'intérieur, et vota d'abord avec les républicains : contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc, qu'il défendit à la tribune (31 mai 1848) et contre Caussidière, contre l'état de

siège, pour l'amendement Grévy, pour la réduction des heures de travail, pour l'impôt progressif. Mais dès que L.-N. Bonaparte eut posé sa candidature à la présidence, M. Piétri se sépara de la gauche et devint un des partisans les plus zélés du prince. Il s'associa à la proposition Râteau, demanda la suppression des clubs et appuya de son vote l'expédition romaine. Devenu un des familiers de l'Élysée, il fut nommé, en 1849, préfet de l'Ariège, qu'il administra jusqu'à la veille du coup d'État. En prévision de cet acte, dont il avait été un des confidents, il s'était vu appelé, dans le courant de novembre 1851, à la préfecture de la Haute-Garonne. Au commencement de 1852, après que M. de Maupas eut pris possession du ministère de la police, Piétri le remplaça comme préfet de police. Dans ce poste nouveau, auquel les circonstances donnaient un caractère particulier, il sut se rendre indispensable au pouvoir, et réussit à faire écarter M. de Maupas, son supérieur. Pourtant, l'attentat du 14 janvier 1858 l'obligea à résigner ses fonctions. Le 9 juin 1857 il avait été fait sénateur. En 1859, il fut envoyé comme commissaire du gouvernement pour organiser l'annexion de la Savoie. Ce ne fut pas sans étonnement qu'à la session de 1862, on l'entendit demander à la tribune de la Chambre haute la liberté individuelle, la liberté de la presse, la sincérité des élections, le rappel du corps d'expédition de Rome, afin de « conjurer les tempêtes formées par la politique de temporisation et d'immobilité. » Il publia, la même année, un ouvrage intitulé : *Politique française et politique italienne*, fut envoyé avec des instructions spéciales comme préfet dans la Gironde (1863), pour préparer les élections, s'acquitta de cette mission à la satisfaction du gouvernement impérial, reçut en récompense la grand-croix de la Légion d'honneur, et mourut l'année suivante.

PIÉTRI (JOSEPH-MARIE), sénateur de 1879 à 1885, né à Sartène (Corse) le 25 février 1820, frère du précédent, étudia le droit à Paris, exerça dans sa ville natale la profession d'avocat, se rallia avec empressement à la révolution de 1848 et au gouvernement républicain, fut nommé sous-préfet à Argentan, puis s'attacha à la fortune de L.-N. Bonaparte, et devint successivement sous-préfet de Brest, préfet de l'Ariège, du Cher et de l'Hérault. Il se fit remarquer par des qualités administratives analogues à celles de son frère, favorisa de tout son pouvoir la politique du coup d'État, fut promu préfet du Nord, et fut enfin appelé, le 21 février 1866, à remplacer M. Boittelle comme préfet de police. Le zèle répressif de M. Piétri se donna alors pleine carrière, notamment lors des manifestations qui eurent lieu, le 2 novembre 1867, à la tombe de Baudin, au cimetière Montmartre, et à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de Sainte-Beuve qui avait pris au Sénat la défense de M. Renan. M. Piétri passa pour n'avoir pas modéré les violences de ses agents, et l'opposition lui reprocha vivement les termes d'une circulaire adressée par lui (décembre 1867) aux commissaires de police « pour les prémunir contre toute hésitation et toute défaillance ». Il déclarait en même temps, que « la liberté individuelle n'avait été, sous aucun régime, ni mieux garantie, ni mieux respectée ». Les élections générales de 1869 fournirent à M. Piétri une nouvelle occasion de réaliser envers les hommes hostiles au gouvernement l'idéal du « préfet à poigne ». Il profita même de son

crédit pour attaquer dans un rapport adressé (28 novembre 1869) au chef de l'État des personnalités aussi puissantes que M. Rouher et M. de Persigny. Après avoir découvert le complot qui fut jugé à Blois (1870), il encouragea les manifestations qui se produisirent à Paris sur les boulevards en faveur de la guerre; un décret du 27 juillet 1870, qui ne parut pas, l'avait nommé sénateur. Il quitta précipitamment la France au 4 septembre et se rendit auprès de Napoléon III. En 1872, il sollicita une pension de retraite du gouvernement de M. Thiers, qui, bien que l'ex-préfet de police n'eût ni les conditions d'âge, ni le temps de service exigé par la loi, fixa, par un décret d'avril 1873, les arrérages de sa pension à 6,000 francs. Il fut ensuite l'un des membres les plus actifs du comité directeur bonapartiste visé dans la déposition de M. Léon Renault, préfet de police (janvier 1875). Conseiller général de la Corse, il entra dans la vie parlementaire le 22 juin 1879, ayant été élu sénateur de ce département, comme impérialiste, par 255 voix (183 votants), contre 227 à M. Tomasi. Il remplaçait M. Tomasi décédé. Il siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, se prononça en 1880 contre l'article 7, contre l'application des lois aux congrégations religieuses, puis contre la modification du serment judiciaire, contre la réforme du personnel de la magistrature, contre le rétablissement du divorce. Il échoua, au renouvellement du 25 janvier 1885, avec 212 voix (744 votants). Grand officier de la Légion d'honneur (13 août 1867).

PIETTE (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Rumigny (Ardennes) le 1^{er} août 1747, mort à Rumigny le 2 octobre 1818, « fils de Pierre-Louis Piette, notaire royal, et de Jeanne-Philiberte Boulvert », fit de bonnes études à Charleville et à Paris, et entra, comme volontaire, dans le régiment de dragons commandé par le marquis de La Blache. Il quitta le service sur les instances de sa famille, fit son droit, et fut reçu avocat au bailliage ducal de Rumigny, le 12 décembre 1771. En 1780, il joignit à cette charge celle de notaire royal. Imbu des idées philosophiques du XVIII^e siècle, il applaudit aux débuts de la Révolution, fut élu maire de Rumigny le 31 janvier 1790, et échangea ces fonctions contre celles, également électives, de juge de paix (24 octobre suivant). Le 26 août 1792, il fut le premier des cinq électeurs choisis par l'assemblée primaire de Rumigny pour représenter ce canton à l'assemblée électorale chargée de nommer les députés des Ardennes à la Convention. L'assemblée devait se tenir à Sedan; mais le voisinage de l'armée prussienne ayant jeté une panique dans cette ville, Piette fut délégué pour se rendre compte de la situation. Signalé à l'ennemi, et poursuivi par un peloton de cavalerie, il lança sa voiture dans la Meuse à un endroit guéable, et échappa ainsi aux Prussiens qui n'osèrent pas s'aventurer sur l'autre rive. L'assemblée électorale se réunit à Mézières, le 5 septembre 1792, et Piette y fut élu 2^e député-suppléant à la Convention pour le département des Ardennes, à la pluralité des voix. Nommé (janvier 1793) membre du directoire du département des Ardennes, il porta vainement à Paris (mai) les plaintes de l'administration du département contre les mesures révolutionnaires des représentants en mission, Hentz et Laporte, qui, le 24 octobre suivant, destituèrent et emprisonnèrent les plaignants.

Mais, depuis quatre mois, Piette avait été appelé à siéger à la Convention (12 juin), en remplacement de M. Mennesson démissionnaire. Membre des comités des finances, des domaines et d'aliénation, il fut l'instigateur de maintes mesures de clémence, fit sortir trois fois de prison son ancien colonel, le marquis de la Blache, et éveilla par cette attitude les défiances du comité de salut public, qui, le 31 janvier 1794, écrivit à l'administration des Ardennes pour avoir des renseignements sur son compte. La réponse, qui est encore aux archives départementales à Mézières, parle de la résistance de Piette aux arrêtés de Hentz et de Laporte, et, sans vouloir rien préjuger, insinue que « les coups frappants et salutaires que portèrent aux ennemis de la Révolution ces deux estimables représentants, firent jeter les hauts cris par tous ceux qui, sans doute, se sentaient entachés de modérantisme et d'aristocratie, ou attaqués de toute autre maladie contre-révolutionnaire. » M. Piette ne fut pas inquiet, et se mêla peu d'ailleurs aux luttes des partis jusqu'au 9 thermidor. Après cet événement, il fut de ceux qui s'attachèrent à réparer les injustices commises. Le 5 septembre, il fit rendre un décret accordant aux Cent-Suisses l'indemnité qui leur était due, prit la défense (17 février 1795) de plusieurs de ses compatriotes accusés d'avoir tenu des propos inciviques, et fit renvoyer absous les juges d'Attigny accusés de prévarication. En août suivant, il réclama des mesures contre la disette qui régnait alors, en dépit des murmures d'une soixantaine de ses collègues disant qu'il était « impolitique de dévoiler ces misères ». Le 7 mars, il sollicita de la Convention et obtint un secours de 3,000 livres pour Mlle de Sombreuil, qui se trouvait dans un complet dénûment. Le 21 vendémiaire an IV, Piette fut élu député des Ardennes au Conseil des Anciens par 133 voix sur 188 votants. Le 9 nivôse an V, il parla sur la nécessité de maintenir les ventes de biens nationaux, combattit, lors de la discussion de la loi du 18 frimaire sur les patentes, la proposition d'en exempter les peintres et les médecins, attaqua l'avis de la commission favorable au paiement en inscriptions des biens nationaux, fit (3 fructidor) un rapport sur l'ordre dans les successions des prêtres déportés, défendit son collègue Launoy (de Vervins) qu'on voulait exclure du Corps législatif comme frère d'émigré, et fit rejeter (28 floréal an VI) une résolution autorisant la ville d'Issoudun à vendre les croix et les tombes de son cimetière, ce qui ne pourrait se faire, dit-il, « sans troubler le repos des morts et manquer au respect qu'on doit à leurs cendres ». Il sortit du Conseil en germinal an VII, fut nommé (8 thermidor an VII) conseiller municipal de Rumigny, où il s'était retiré, et fut appelé, en 1801, aux fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Rocroi, titre qu'il échangea, en 1805, contre celui de procureur impérial près le même tribunal. Il continua d'habiter Rumigny, et fut forcé, en 1813, de résigner ses fonctions, en raison de l'état de sa santé. Nommé, aux Cent-Jours (juin 1815), maire de Rumigny, il fut révoqué à la seconde Restauration, un mois après, puis fut réintégré, le 25 décembre suivant, dans ces mêmes fonctions, qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1816, c'est chez lui, à la Cour des Prés, près de Rumigny, que Carnot, proscrit, trouva momentanément un asile; Piette le conduisit lui-même jusqu'à la frontière. Riche en biens-fonds avant la Révolution, il s'appauvrit dans la gestion des affaires publi-

ques. De son mariage (14 juin 1774) avec Mlle Marie-Louise La Caille, nièce du célèbre astronome, il laissa six enfants; l'une de ses arrière-petites-filles a épousé M. Duvaux, ancien ministre.

PIETTE (LOUIS-ÉDOUARD), député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Vervins (Aisne) le 9 juillet 1806, mort à Vervins le 17 août 1890, petit-fils du précédent, fit ses études à Vervins et à Reims, et fonda, vers 1833, à Vervins, une maison de banque qu'il dirigea jusqu'en 1849. Juge au tribunal de commerce (1837), président (19 novembre 1847), conseiller municipal, président de la société de patronage de l'école gratuite de dessin industriel, membre de la Société académique de Laon et de la Société des antiquaires de Picardie, il refusa (juillet 1852) les fonctions de maire de Vervins que lui offrait le gouvernement, fut élu membre du conseil général de l'Aisne pour le canton d'Abentonn, et se présenta à la députation comme candidat du gouvernement, dans la 3^e circonscription de l'Aisne, le 17 mars 1867, en remplacement de M. Vilcoq, décédé. Il fut élu par 19,046 voix (34,632 votants), 42,916 inscrits, contre 6,440 à M. Debroutte, bonapartiste indépendant, 5,564 à M. Besson et 3,461 à M. Cherubin, prit place dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 18,896 voix (35,982 votants, 43,214 inscrits), contre 12,193 à M. Turquet, de l'opposition, et 4,772 à M. Jules Favre. M. Piette vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et soutint le gouvernement impérial jusqu'au 4 septembre 1870: il renouça dès lors à la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur.

PIEYRE (JEAN, BARON), député en 1791, et représentant aux Cent-Jours, né à Nîmes (Gard) le 4 février 1755, mort à Paris le 21 septembre 1839, était le frère du littérateur Pierre-Alexandre Peyer (1752-1830), et appartenait à une famille protestante originaire de la Peyerre, près Vallerangue. Il exerça de 1782 à 1790 la profession de négociant, tout en s'occupant d'écrire, pour son agrément, des poésies et des comédies qui sont restées inédites. Membre du directoire du Gard, il fut élu par ce département, le 10 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 368 voix (415 votants). Il opina avec la majorité, travailla surtout dans les comités, notamment dans celui des assignats et dans celui de l'extraordinaire des finances, et rendit compte des troubles qui avaient éclaté dans le Gard. D'octobre 1793 au 9 thermidor an II, il fut membre du bureau de conciliation à Nîmes, devint, en l'an III, administrateur et président du département, et, sous le gouvernement consulaire, fut appelé (18 ventôse an VIII) à la préfecture de Lot-et-Garonne. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, resta dans l'administration sous le régime impérial, fut nommé préfet du Loiret le 21 mars 1806, et créé chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808, puis baron le 14 février 1810. Il ne servit point la Restauration. Le 13 mai 1815, le baron Peyer fut élu, par l'arrondissement du Vigan, représentant à la Chambre dite des Cent-Jours, avec 32 voix (62 votants), contre 3 à un général Meynadier; mais il refusa ce mandat et donna sa démission pour rentrer dans la vie privée.

PIEYRE (HENRI-ADOLPHE), député de 1832 à